



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada



Les Colloques du **SCF-CFL**

Service canadien des forêts - Centre de foresterie des Laurentides

Le mardi 2 octobre 2012

10 h : café et échanges informels

de 10 h 30 à 12 h : conférence

Salle Lionel-Davault



Hors-série

Gestion forestière en Wallonie (Belgique) et valorisation énergétique de la biomasse

par :

Didier MARCHAL, Ingénieur agronome

Département de la Nature et des Forêts

Direction des Ressources forestières

La superficie de la Wallonie, partie sud de la Belgique, est de 16 844 km². Selon les dernières évaluations de l'Inventaire permanent des Ressources forestières de Wallonie, la forêt couvre 5 540 km², soit environ un tiers du territoire wallon. Sur ce territoire, 86 % des surfaces forestières sont dédiées à la production ligneuse, le solde étant constitué de voiries forestières, de coupe-feu ou de zones ouvertes. Les peuplements productifs sont constitués de 53 % de feuillus et de 47 % de résineux. La forêt publique (communes, région wallonne) représente un peu moins de la moitié des forêts wallonnes (48,2 %), le solde appartenant aux nombreux propriétaires privés. Le Département de la Nature et des Forêts (DNF) assure la gestion des forêts des propriétaires publics, notamment par la mise en place de plans d'aménagement forestier.

Les pessières constituent le principal type de peuplement rencontré en forêt wallonne (un tiers des surfaces en production). Les peuplements feuillus sont dominés par les chênaies et les hêtraies. Le matériel ligneux sur pied s'élève à environ 113 000 000 m³. Le volume moyen à l'hectare est de 205 m³ en feuillus et de 269 m³ en résineux. Les campagnes de remesurage de l'Inventaire évaluent la production annuelle en volume à 4,5 m³/ha/an en peuplements feuillus et à 11,5 m³/ha/an en peuplements résineux, pour une moyenne de 7,8 m³/ha/an. Pour la période de référence de 1995-2000, les volumes mis en vente annuellement représentaient 95 % des volumes produits par la forêt.

La plupart des actions relatives à la forêt sont réglées par le Code forestier (2008). La gestion forestière est traditionnellement une gestion en futaie régulière, mais on s'oriente de plus en plus vers la gestion irrégulière. La moitié de la forêt wallonne est actuellement certifiée PEFC, principalement les forêts publiques qui s'y trouvent. L'objectif principal de la gestion forestière en Wallonie est la production de bois de qualité. Toutefois, le DNF est l'un des partenaires actifs du « Plan Bois-Énergie et Développement Rural » dont on vient de fêter les 10 ans. Le DNF est en effet favorable à une utilisation raisonnée du bois local à des fins de valorisation énergétique.

Service canadien des forêts, Centre de foresterie des Laurentides

1055, rue du P.E.P.S., Québec (Québec) G1V 4C7

Pour information (Colloques) : 418-648-7032

<http://scf.rncan.gc.ca/index/colloques>



Colloques diffusés en régions

Pour information, veuillez contacter Partenariat innovation forêt au 418-648-5828

Canada